



Mercredis et Péri-scolaire



La commune du Coudray et l'Association des PEP28, proposent un accueil de loisirs pour les mercredis et un accueil péri-scolaire dans la commune du Coudray destiné à accueillir les enfants de la municipalité scolarisés.

Maternels : Accueil péri-scolaire et mercredis

Matin : 7h30 à 8h45
Soir : 16h45 à 18h30
Mercredi : 07h30 à 18h30

Elémentaires : Accueil péri-scolaire et mercredis

Matin : 7h30 à 8h45
Soir : 16h45 à 18h30
Mercredi : 07h30 à 18h30

Maison de l'Enfance
Rue Françoise Dolto
28630 LE COUDRAY
06.89.65.16.34
alsh.lecoudraymaternel@pep28.asso.fr

Accueil de Loisirs
Léonard de Vinci
Rue des Chaises
28630 LE COUDRAY
06.28.02.22.41
alsh.lecoudrayelementaire@pep28.asso.fr

Ecole J. Verne
(Uniquement péri-scolaire)
Rue des gages
28630 LE COUDRAY

Inscription et information :

Les mercredis, les enfants prendront leurs repas sur place ainsi que le goûter. De nombreuses activités éducatives, excursions, sorties...seront proposées. L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur.

Avec le soutien de la CAF



Participation :

La photocopie de l'avis d'imposition 2021 (revenus 2020) sera à joindre au dossier afin de déterminer le tarif (voir tableau ci-dessous).

Revenus = Revenus imposables divisés par 12.

Minoration en fonction du nombre d'enfants présents en même temps : -10% pour le 2^{ème} enfant, -20% pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Participation Péri-scolaire à la séance	
Revenus imposables mensuels 2020	Tarifs à la séance matin ou soir (Réduction de 10% pour le 2 ^{ème} , de 20% pour le 3 ^{ème} et plus)
0 € - 1 220 €	1.22 €
1 221 € - 1 830 €	1.83 €
1 831 € - 2 744 €	2.53 €
2 745 € - 3 660 €	3.33 €
3 661 € et plus	4.15 €

Participation des mercredis		
Revenus imposables mensuels 2020	Journée avec repas	Demi-journée sans repas
0 à 1 220 €	9.74 €	3.24 €
De 1 221 à 1 830 €	10.82 €	4.32 €
De 1 831 à 2 744 €	11.90 €	5.95 €
De 2 745 à 3 660 €	14.61 €	7.58 €
De 3 661 € et plus	18.94 €	10.61 €
HORS Commune	23.27 €	14.61 €

